

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Fiche conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Version du 23/03/2015
Dernière mise à jour : 02/08/2016

RACO Maïs Concassé au Difénacoum

1. IDENTIFICATION :

Désignation : Maïs concassé au Difénacoum 50ppm (R928)

Usage : produit de lutte contre rats et souris destiné à être utilisé à l'intérieur des bâtiments privés, publics et agricoles, dans les décharges et les déchetteries et aux abords des infrastructures.

Produit biocide prêt à l'emploi – TP14 (rodenticide)

N° d'homologation (AMM) :

- **Grand public et professionnels non spécialistes de la lutte contre les rongeurs** : FR-2013-1006
- **Professionnel de la lutte contre les rongeurs** : FR-2013-0013

Responsable de la mise sur le marché :

BELGAGRI S.A.
1 rue des Tuiliers
4480 ENGIS
BELGIQUE

Tél : +32 (0)85 519 519 Fax : +32 (0)85 519 510

Email : belgagri@belgagri.com

Distributeur :

PROTECTA S.A.S
10 allée de la sarriette
ZAC Saint Louis
84250 LE THOR

Tél : 04.90.02.16.20 Fax : 04.90.33.73.90

Tél international : 00.33.490.02.16.20

Email : contact@an-protecta.eu

Numéro d'appel d'urgence : N° ORFILA N° 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS :

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation

P220 - Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

FICHE DE DONNEES DE SECURITEFiche conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
avec sa modification Règlement (UE) 2015/830Version du 23/03/2015
Dernière mise à jour : 02/08/2016

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des gants de protection
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON
P404 - Stocker dans un récipient fermé
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

3. INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS :**3.1. Substance**

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	%
3-(3-biphényl-4-yl-1, 2, 3,4-tétrahydro-1-naphthyl)-4-hydroxycoumarine, difénacoum	CAS 56073-07-5 CE 259-978-4 Index 607-157-00-X	T+; R28 T; R48/25 N; R50/53	Acute Tox. 2 (Oral), H300 Acute Tox. 2 (Dermal), H310 Acute Tox. 1 (Inhalation:dust, mist), H330 STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410	0.005

Textes des phrases R et H: voir section 16

4. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS A PORTER EN CAS D'URGENCE :**4.1. Description des premiers secours**

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer à l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Faire boire beaucoup d'eau. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Anticoagulant.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau. Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Ce produit est peu inflammable.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Fiche conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Version du 23/03/2015
Dernière mise à jour : 02/08/2016

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

7. PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION :

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Éviter toute exposition inutile.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver dans l'emballage d'origine.

Durée de stockage maximale : 3 ans

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

8. LIMITES D'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET PROTECTION INDIVIDUELLE :

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains : des gants de protection

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Fiche conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Version du 23/03/2015
Dernière mise à jour : 02/08/2016

Protection oculaire : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Aucun(es) dans des conditions normales. Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Solide
Apparence :	Graines.
Couleur :	rouge.
Odeur :	caractéristique.
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible
pH :	6,4
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) :	Aucune donnée disponible
Point de fusion :	Aucune donnée disponible
Point de congélation :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
Point d'éclair :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Ininflammable
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	1,24
Solubilité :	Partiellement soluble.
Log Pow :	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique :	Non applicable
Viscosité, dynamique :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes :	Aucune donnée disponible
Limites explosives :	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ DU PRODUIT :

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

FICHE DE DONNEES DE SECURITEFiche conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
avec sa modification Règlement (UE) 2015/830Version du 23/03/2015
Dernière mise à jour : 02/08/2016**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Non classé

Anticoagulant

Raco	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg

3-(3-biphényl-4-yl-1, 2, 3,4-tétrahydro-1-naphthyl)-4-hydroxycoumarine, difénacoum (56073-07-5)

DL50 orale rat	7,33 mg/kg
DI 50 cutanée rat	51,5 - 63 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	0,01627 - 0,02074 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Non classé pH: 6,4
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Non classé pH: 6,4
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Non classé
Cancérogénicité :	Non classé
Toxicité pour la reproduction :	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :	Non classé
Danger par aspiration :	Non classé

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES :**12.1. Toxicité**Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

3-(3-biphényl-4-yl-1, 2, 3,4-tétrahydro-1-naphthyl)-4-hydroxycoumarine, difénacoum (56073-07-5)	
CL50 poisson 1	0,042 mg/l Oncorhynchus mykiss
CE50 Daphnie 1	0,25 mg/l Daphnia magna
ErC50 (algues)	0,04 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION DES DECHETS :**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

FICHE DE DONNEES DE SECURITEFiche conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
avec sa modification Règlement (UE) 2015/830Version du 23/03/2015
Dernière mise à jour : 02/08/2016

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable
IMDG Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable
IATA Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable
ADN Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable
RID Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur14.6.1. Transport par voie terrestre14.6.2. Transport maritime14.6.3. Transport aérien14.6.4. Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

14.6.5. Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Raco n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

FICHE DE DONNEES DE SECURITEFiche conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
avec sa modification Règlement (UE) 2015/830Version du 23/03/2015
Dernière mise à jour : 02/08/2016

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

16. AUTRES INFORMATIONS :Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 1 (Inhalation:dust, mist)

Acute Tox. 2 (Dermal)

Acute Tox. 2 (Oral)

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

STOT RE 1

H300

H310

H330

H372

H400

H410

R28

R48/25

R50/53

N

T

T+

Toxicité aiguë (inhalation:poussière, brouillard) Catégorie 1

Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 2

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 2

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique,
Catégorie 1Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition
répétée, Catégorie 1

Mortel en cas d'ingestion

Mortel par contact cutané

Mortel par inhalation

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite
d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Très toxique pour les organismes aquatiques

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
néfastes à long terme

Très toxique en cas d'ingestion

Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition
prolongée par ingestionTrès toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des
effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Dangereux pour l'environnement

Toxique

Très toxique

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA:+33 (0)1 45 42 59 59

ou

Angers 02 41 48 21 21

Bordeaux 05 56 96 40 80

Lille 0 825 812 822

Lyon 04 72 11 69 11

Marseille 04 91 75 25 25

Nancy 03 83 32 36 36

Paris 01 40 05 48 48

Rennes 02 99 59 22 22

Strasbourg 03 88 37 37 37

Toulouse 05 61 77 74 47

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.